

Le Président



Monsieur Gérard CORGNAC
Maire
94 Rue du Maréchal Foch
45370 CLERY-ST-ANDRE

Orléans, le 12 septembre 2018

Vos réf. :

Dossier suivi par : Sylvie BOUCHETTE

Tél. : 02 38 77 77 09

E-mail : sylvie.bouchette@loiret.cci.fr

Nos réf. : AJU/EMA/SBO

020475

Objet : Révision du PLU de CLERY-ST-ANDRE

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 14 juin dernier, vous m'avez communiqué pour avis le projet de PLU de votre commune.

Je constate que votre projet est composé de 3 axes, dont les objectifs principaux reposent sur une urbanisation maîtrisée, la qualité de vie et les mobilités durables, ainsi que la protection du patrimoine naturel et bâti.

A travers les orientations générales de l'axe 1 du PADD, la municipalité souhaite également accompagner le développement d'activités économiques sur son territoire susceptibles d'y créer ou maintenir de l'emploi.

A ce titre, l'extension de la zone d'activités d'intérêt communautaire « de la Salle » à vocation d'artisanat, tertiaire ou de commerce est conservée, mais réduite à 8,8 ha au lieu de 15 ha afin de préserver l'environnement (zones humides et agricoles). Il est à noter cependant que ce projet d'extension est connecté à la réalisation d'une voie de contournement (Projet de déviation/pont de Baule) qui relève de la compétence du Conseil Départemental et qui est indiqué pour principe au plan de zonage du PLU.

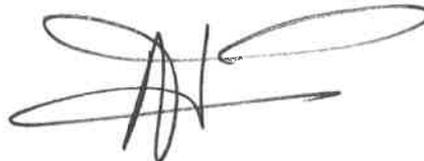
Dans le même but, le site du centre équestre et celui du motocross des Cinq Arpents sont classés en secteurs de zone UI (de loisirs) adaptés au développement de ces activités et UI « h », permettant des équipements de type restauration, hébergements touristiques, locaux et bureaux accueillant du public, spécifiquement liés à l'activité de motocross.

Quant à l'offre commerciale du centre-bourg, la municipalité affiche la volonté de préserver sa diversité et d'encadrer les changements de destination des commerces afin de conserver un dynamisme local.

J'observe également la mise en cohérence du PLU avec la prévention des risques et nuisances sur le territoire communal, notamment le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Loire et de l'Ardoux, ainsi que la prise en compte du risque mouvement de terrains.

Après examen du dossier par mes services, la CCI du Loiret émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Alain JUMEAU